

Edition du
"REVEIL DU NORD"
 116 bis, rue de Paris, LILLE
 Bureaux à PARIS.
 43, boul. Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

l'Égalité

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX
ROUBAIX | Tél. 1-51
 45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING | Tél. 1-28
 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Au bon vieux temps

Il paraît qu'en raison de la stabilisation du franc, nous sommes menacés d'une nouvelle vague de hausse du prix de la vie. Pourquoi ? Personne ne peut le dire. Mais, comme hier, le franc vaudra quatre sous et qu'il n'y a nulle raison pour que ce qui valait hier dix francs en vaillait douze demain.

Mais c'est comme cela. « Oui, Madame, la légume est encore « renchérit » de dix pour cent ! C'est à cause de la stabilisation, vous comprenez ? »

Et nous nous serrons encore la ceinture d'un cran, avec la consolation de nous dire que nous ne sommes pas les premiers à qui cette embêtante histoire de vie chère arrive.

Vous apprendrez sans doute avec satisfaction qu'en l'an 1574 un nommé Girard, sieur du Hallain, écrivait un « Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France et sur les moyens d'y remédier ». Et ce qu'il y a d'admirable, c'est que les causes étaient déjà les mêmes que celles de la crise d'aujourd'hui et que les remèdes proposés par le sieur du Hallain ne différaient guère de ceux que nous préconisons au cours de ces dernières années.

C'est, en effet, une augmentation considérable du numéraire en circulation — une véritable inflation monétaire — qui déclenche la hausse du coût de la vie, et un sieur Jean Bodin découvrit alors cet axiome économique qui le formula ainsi : « L'abondance de l'or et de l'argent cause le mépris de ces métaux et, par là même, la cherté des choses prises ». M. Charles Gide ne fut pas mieux dit.

Il faut ajouter que cette inflation tenait surtout à ce qu'on avait diminué le titre des monnaies et que leur valeur fiduciaire ne correspondait pas à leur valeur intrinsèque — tout comme les billets de la Banque de France.

D'autre part, le dit Bodin nous révèle qu'en 1561 le mercant savait déjà y faire. Il remarque, en effet, « les monopoles des marchands, artisans et gagne-deniers lorsqu'ils s'assemblent pour assoler les prix des marchandises ou pour enchérir leurs journées et ouvrages. » Ça n'est donc pas d'aujourd'hui qu'existe l'art de changer les étiquettes, puisque l'ente et la spéculation se pratiquaient au XVI^e siècle.

Et le résultat de l'inflation jointe à l'absence des mercantis ne fut pas moindre que de nos jours. Le coefficient de la vie monta en effet, dans l'espace de cinquante ans, jusque vingt. Ainsi, le veau et le mouton étaient passés, dans ce laps de temps, de six sous et trois deniers à quatre livres ou cent sous !

En ce temps-là aussi, les salaires n'avaient pas suivi la hausse des prix et les ouvriers agricoles réclamaient des augmentations, tandis que les nouveaux riches de la noblesse et de la bourgeoisie, saisis d'une fièvre de luxe, achetaient à tour de bras des pierres précieuses.

Est-ce que l'analogie à cinq cents ans de distance, n'est pas frappante !

Elle est d'ailleurs aussi complète dans les remèdes qu'on proposa. Comme l'un de nos ministres, le roi se mit à chanter l'hymne à la production et sortit un bel édit — en 1581 — pour réglementer le travail. On ne put l'appliquer.

On interdit l'exportation des denrées et on institua — défaut — des licences dont on fit — tiens ! tiens ! — un trafic qui tourna au scandale.

On édicta des restrictions : on défendit de manger plus que la loi le permettait.

On diminua les droits de douanes et, enfin, on institua cette fameuse taxation des denrées que tant d'économistes en chambre de notre époque ont si souvent réclamée. La Bretagne de la Maison Rouge d'Arras fit publier, le 16 juillet 1588, des ordonnances fixant le prix des marchandises. Elles furent imprimées la même année à Douai, par ordre de Jean de Mont-Saint-Eloy, écuyer lieutenant général de la gouvernance d'Arras.

Voici un aperçu de ces prix, qui semblaient encore très élevés pour l'époque : un livre de beurre, 3 sous ; un quartier d'œufs, 4 sous ; un lapin de garenne, 3 sous ; la livre de mouton, 2 sous ; le lard, 3 sous ; une poutre, 5 sous, un couple de pigeons, 2 sous.

En bien. Jean de Mont-Saint-Eloy n'eut pas plus de succès que M. Peytral, son successeur à la préfecture d'Arras, n'en aurait s'il lui prenait la fantaisie de taxer à 3 sous la livre de beurre et à 2 sous la livre de gigot.

Et cependant, Jean de Mont-Saint-Eloy n'y allait pas avec le don de l'ouïer : les contrevenants risquaient le bannissement et les galères !

Il arriva ce qui arrive toujours quand on taxe les marchandises : elles disparaurent des marchés.

Et comment cette crise finit-elle, qui ruina les rentiers réduits à la famine les fonctionnaires et les ouvriers ? Elle disparut au milieu de la misère générale que les guerres civiles des régnes des trois derniers Valois répandirent sur le pays.

M. Poincaré, qui connaît son histoire de France, s'est dit sans doute que cette histoire était un perpétuel recommencement, il valait mieux essayer de vivre avec son ennemi que de chercher une revalorisation, si elle devait nous coûter ce prix-là.

E. VERMEERSON.

Pour arracher son enfant à la mort un père s'est noyé à Zuydcoote

Au début de l'après-midi d'hier, des passants attirés au pont de Zuydcoote, suivaient avec curiosité les ébats d'un groupe d'enfants lorsque, par suite d'un faux pas, sans doute, l'un d'eux roula sur la berge et tomba dans le canal de Furnes.

Le père un pauvre petit, M. Jérôme Verduysee, qui sortait de sa maison, située à l'entrée de la route de Ghyvelde, fut immédiatement avisé du danger que courait son fils Joseph, âgé de 7 ans, et se précipitant vers le cours d'eau, s'y jeta pour l'arracher à la mort. Hélas ! elle n'aboutirent à aucun résultat et, quand les docteurs Ausein, de Bray-Dunes, et Baudelot, du Sanatorium de Zuydcoote, arrivèrent, il ne put que constater le décès.

Des voisins, témoins de son acte de dévouement, arrivèrent en hâte et le retirèrent de l'eau. Comme il ne donnait plus signe de vie, ils l'étendirent sur une table et pratiquèrent des tractions rythmées de la lanterne. Hélas ! elles n'aboutirent à aucun résultat et, quand les docteurs Ausein, de Bray-Dunes, et Baudelot, du Sanatorium de Zuydcoote, arrivèrent, il ne put que constater le décès.

On transporta le corps de M. Verduysee à son domicile.

La victime de ce douloureux accident travaillait aux usines de Firminy. C'était un ouvrier très estimé.

Il laisse une veuve et cinq enfants, dont l'aîné a 16 ans.

Cette noyade a causé dans le quartier où il s'est produit une profonde émotion.

Le XXXVIII^e Concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Les Artistes qui y participeront

C'EST demain mercredi 27 juin, à 19 h. 30, que sera diffusé par le Poste Radio-P.T.T.-Nord, le 38^e concert radiophonique du « Réveil du Nord ».

A cette manifestation artistique participeront :

Mme Marcel Polvent, pianiste, virtuose des Conservatoire de Lille, et « Fémina » de Paris.

Mme Germaine Bernad, soprano dramatique de l'Office International des Spectacles, (40, rue du Friez, à Lille).

M. Auguste Labbe, chroniqueur patoisant du « Réveil du Nord ».

Mme Marthe Hayem, pianiste répétitrice de l'Opéra de Lille.

Et l'Orchestre Radio-P.T.T.-Nord sous la direction de M. H. P. T.

Une grave affaire d'avortement chez des Polonais à Arras

Une grave affaire d'avortement vient d'être découverte chez des Polonais, à Arras, à la suite d'une dénonciation.

Un Polonais, se faisant l'écho de rumeurs, un nommé Alexis Davydenko, manoeuvre, à la brigade de Montch-le-Pieux, se présenta devant M. Marteaux, l'actif et sympathique commissaire central d'Arras et lui confia certains faits criminels.

A la suite d'une enquête habilement menée par M. le chef de la Sûreté Ternois et son inspecteur Guédin, il a été établi que fin 1924, une Polonaise, Hélène Blaszyk, femme Piskowik, 30 ans, à la suite de plusieurs opérations pratiquées sur elle par une compatriote, Tecla Szanowska, femme Albert Szliferski, avait subi un avortement. Le fœtus fut d'ailleurs jeté dans une fosse d'aisance.

Hélène Blaszyk, qui demeure cité Goudeman, a été interrogée. Elle a reconnu les faits et déclaré qu'elle se trouvant abandonnée par son mari, deux enfants lui restant à charge, elle demanda des conseils à une compatriote, la femme Szliferski, qui la débarrassa à la suite de manœuvres abieures.

Cette dernière ne toute intention criminelle et argue pour sa défense qu'elle pratiqua tout simplement par mesure d'hygiène. L'avortée et l'avorteuse ont été arrêtées et conduites devant M. Masson, juge d'instruction. D'autres Polonaises seraient impliquées dans cette grave affaire, en particulier une personne d'Abbeville-Saint-Nazaire.

Un mineur a eu la tête et l'épaule arrachées à Bruay-Thiers

Un horrible accident s'est produit à la fosse Thiers, des mines de Bruay.

Un ouvrier mineur, Emile Millaire, 32 ans, demeurant à Bruay-Thiers, voulant, vers 14 heures 30, entrer dans une cage déjà en marche, a eu la tête et l'épaule droite arrachées.

Cet accident a produit une grande émotion dans toute la région.

EN 5^e PAGE. — « Le Réveil Agricole » : Le cheval de trait du Nord. — La Basse-Cour : L'élevage des canetons. — Comment utiliser nos produits. — Echos et Informations.

La loterie de la Presse

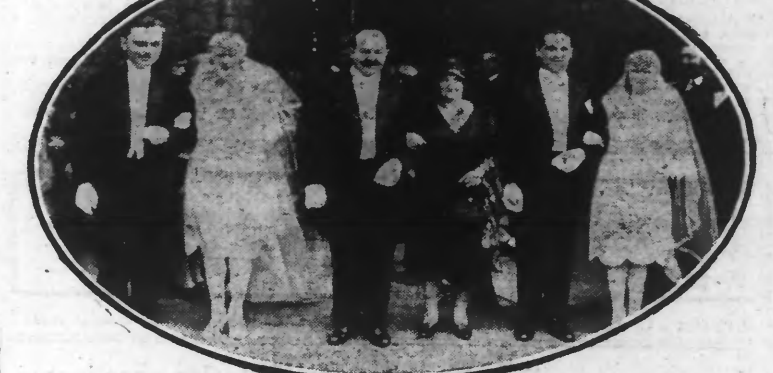
C'est demain mercredi, à 4 heures précises de l'après-midi, qu'aura lieu, au théâtre du Grand-Théâtre (entrée boulevard Carnot), le tirage de la loterie de la Presse du Nord. M. Paul Fanyau, syndic, président de la compagnie des bûissiers de Lille, présidera à la régularité des opérations.

TROIS NOCES DANS UNE FAMILLE La reine des reines de Lille s'est mariée à Tourcoing

Son mariage a été célébré hier en grande pompe en même temps que celui de sa sœur tandis que les parents fêtaient leurs noces d'argent

Trois nocés, le même jour, dans une même famille... Le fait est assez rare pour mériter d'être signalé. Il attire d'autant plus l'attention que l'une des « épousées » n'était autre que Mlle Germaine Daemers, la gracieuse reine des reines de Lille, aux fêtes de la Renaissance en 1922.

Mlle Germaine Daemers a épousé hier, en effet, à Tourcoing, M. Marcel Dramais, ingénieur civil, fils de feu M. Dramais, ancien secrétaire général de la mairie et receveur municipal de Tourcoing.



LA TRIPLE NOCE AU SORTIR DE L'EGLISE
 AU MILIEU : les époux Daemers-Lemire ; A LEUR DROITE : les époux Dramais-Germaine Daemers ; A LEUR GAUCHE : les époux Charon-Jeanne Daemers.

Après avoir félicité les nouveaux époux, l'officier de l'Etat Civil, salua M. et Mme Alfred Daemers qui étaient leurs noces d'argent. « Vos enfants, dit-il, ont en vous le plus bel exemple de volonté et de travail ».

M. Salembier transmit enfin à la famille les félicitations de M. le Préfet du Nord et de l'Administration municipale de Tourcoing et remit à chacun des couples une magnifique gerbe de fleurs.

A l'issue de cette cérémonie simple mais touchante, le cortège se dirigea en auto fleurie vers l'Eglise Saint-Christophe où eut lieu en grande pompe la solennité religieuse.

Pendant la cérémonie une brillante quinzième composée de MM. Nivet, directeur du Conservatoire, Corne, Gentil, Barbier et Gonzalis de la Société du Conservatoire de Tourcoing se fit entendre, ainsi que MM. Albert Paris, basse noble et Charles Duquesnoy, ténor. Après une réception amicale au Buffet de la Gare de Tourcoing, la fête se termina à l'Hôtel Carlton à Lille.

A la charmante Reine de Lille, aux nouveaux époux et à leurs parents, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et nos plus vives félicitations.

Un terrible accident d'auto à Lille UNE FEMME RENSERSÉE ET TUÉE SUR LE COUP

Un nouvel et grave accident vient de se produire à Lille, entraînant la mort d'une personne.

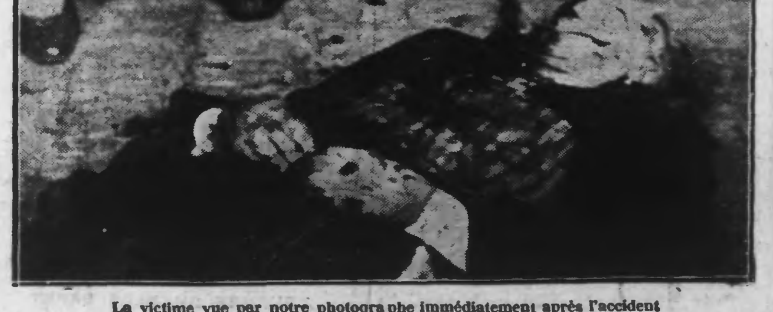
Vers 18 h. 15, M. Occident, Emile, négociant en vins, rue Jeanne-d'Arc, venait du Boulevard de la Liberté et s'en allait Boulevard Papin pour aller vers la Porte de Paris.

A cette heure la circulation des piétons et des voitures est assez intense ; M. Occident s'en rendait compte et d'une allure modérée roulait en faisant manœuvrer sa « trompe ».

question, la renversa et lui porta un coup à la base du crâne, qui fut mortel.

M. Picentini, officier de paix et son secrétaire, M. Duvivier prévenus, arrivèrent sur les lieux, quelques instants après, commencèrent l'enquête et faussent conduire la malheureuse à la morgue en voiture d'ambulance.

En outre d'une blessure à la tête, l'on a constaté également que la victime avait la jambe droite cassée.



La victime vue par notre photographe immédiatement après l'accident

Tout à coup, à quelques mètres de lui, une dame, proprement habillée, âgée de 55 à 60 ans, marchant péniblement en s'aidant d'une canne, s'était engagée sur la chaussée et ce malgré les appels de l'automobiliste. Au bruit, la malheureuse tourna la tête à droite puis à gauche et voyant l'auto surgir elle hésita et resta clouée sur place !

La voiture dont le conducteur n'avait pas prévu ce brusque arrêt, alla se jeter sur la dame en

Dans le sac à main trouvé à côté du cadavre, il y avait des cartes de visite portant le nom de Mme Emile Leckerq, 1, rue Rocroi, à Lille.

EN 2^e PAGE : Trois autres graves accidents d'auto à Bruay-sur-Artois et à Etaples.

Le clerc de notaire d'Arras qui détourna un demi million devant les Assises du Pas-de-Calais

Il a été condamné à cinq années d'emprisonnement et à 37.500 francs de dommages-intérêts

Lundi, à midi, s'est ouverte l'avant-dernière séance de la session. C'était l'affaire Delégis, le clerc de notaire de M. Bécu, d'Arras, qui figurait au rôle du barreau d'Arras.

Le siège du ministère public était occupé par M. Lépingle, substitut du procureur de la République, et le banc des avocats avait été pris par M. Lefranc, avocat du barreau d'Arras, et MM. Lemelle, avocat pour la partie civile, et Godin, avocat.

Ce n'était pas un meurtrier qui était, hier, dans le « box » des accusés, il s'agissait du fameux clerc de notaire Delégis, dont les exploits ont été narrés en leur temps.

Delégis se présente. Il est quelconque, insignifiant. Il a cependant fait venir à l'audience de nombreux Arrageois, qui suivent les débats et s'amuse à la lecture de l'acte d'accusation.

Comment Delégis opérait

En mars 1927, après avoir rempli des petits emplois chez divers notaires de la région, Joseph Delégis entra comme clerc aux actes courants chez M. Bécu, notaire à Arras.

Peu après, il était affecté aux services des transferts et certificats de propriété pour dommages de guerre, chargé de la rédaction des actes de cessions et du mouvement provenant de ces fonds des dites cessions.

Ces différents fonctions lui permettaient de se rendre à la caisse ; il avait, de plus, une procuration du notaire pour retirer des fonds à la Trésorerie Générale. Ces deux circonstances lui permirent, pour satisfaire son goût de la grande vie, de se rendre coupable de vols et d'abus de confiance, pour une somme d'environ 500.000 francs.



(Va par De Graeve), Joseph Delégis écoutant les témoins

Il toucha successivement, depuis mai 1927, 15.000 francs de petits chèques du Crédit National ; 15.000 francs de coupons de titres en dépôt chez son patron ; à la Trésorerie Générale il toucha une somme de 156.000 francs, montant du dommage de guerre Savary ; une autre somme de 21.802 fr. 42, montant de la vente d'un titre de rente appartenant à une succession Billot.

Dans les détournements opérés par Delégis, on relève encore une somme de 65.931,53 appartenant à la succession Fourcy, et, enfin, une somme de 16.907,40, provenant d'un dommage de guerre. Desquels, Delégis, s'apercevant que ses indélicatesses allaient être découvertes, prit le parti de s'expatrier ; il vendit son mobilier, négocia quelques valeurs et se fit l'acquisition d'un appartement à Lille.

En outre d'une blessure à la tête, l'on a constaté également que la victime avait la jambe droite cassée.

Un nouveau Tartarin

Après l'interrogatoire habituel, qui n'apporte rien de particulier à signaler, suit l'interminable et monotone cascade de questions.

Détail amusant, notons « Tartarin révéla » avoir fait l'acquisition d'armes : carabines et revolvers, pour chasser le roi du désert, braver le tigre royal et l'éléphant majestueux.

Les questions succèdent aux questions et s'agitent de plus en plus, jusqu'à ce que nous ayons relatés.

Justifieurs, rien de bien intéressant pouvant justifier le dérangement de nombreux spectateurs ; mais lorsqu'on réussit à ouvrir la malle du « colon », au fur et à mesure qu'on en extrait les fusils, appareils photographiques, revolvers et une dizaine de lentilles pour aveugler les bêtes féroces », et en faire des agrandissements photographiques, les rires fusent dans la salle.

A la fin de l'interrogatoire, sur la demande de M. le président Leuillieux, Delégis se contenta de conclure en disant : « Je laisse la parole à mon défenseur ».

Les témoins

M. Halberstadt, directeur de l'Asile d'Aliénés de Saint-Venant, déclare qu'il n'est pas pleinement responsable ; puis, définit : MM. Marteaux, commissaire central, qui fait une déposition très nette, bien exposée, sur l'enquête qu'il n'a fait qu'amorcer ; Ternois, chef de la Sûreté, lui, découvrit un paquet de titres dans un placard chez Delégis.

M. François Bécu, notaire, le volé, dépose à son tour, sur le rôle de M. Pariat, directeur de la Société Générale ; René Courtin, caissier, et Georges Bouloins, comptable de l'étude Bécu ; André Glorian, armurier ; Victor Leroy, photographe ; Courvoisier, chevalier, de la Maison Mutte-Herlin, des fournisseurs de Delégis.

M. Lemelle du barreau d'Arras, plaide pour la partie civile, puis M. Lépingle, procureur de la République, prononce un réquisitoire plein de logique, auquel M. Lefranc, du barreau d'Arras, répondit fort eloquemment et avec véhémence pour son client les circonstances atténuantes.

Pendant le réquisitoire de M. Lépingle, le nombreux public lut à marquer son approbation par des applaudissements mais il réclama pendant la plaidoirie de l'avocat, ce qui mit M. le président Leuillieux dans la nécessité de faire évacuer la salle.

Le verdict

Le jury délibéra longuement sur les dix-huit questions qui lui furent posées et le Cour, sur son verdict, condamna Delégis à 5 ans de prison et 37.500 francs de dommages et intérêts.

Une heure au repos avec les "Tour de France"



LEBROCC, le coureur français sympathique à tous, pour son esprit de camaraderie, sa vaillance et son sourire, adore les enfants. Après l'épreuve, toujours gai il a pris des gosses à ses côtés pour leur raconter des histoires (Pl. Mourisse).

(Lire en « Journée Sportive » les impressions de notre envoyé spécial.)

L'aviateur qui sauva NOBILE a capoté dans les glaces

Les signaux captés par le bateau russe émanant-ils de Guilbaud ?

La tragédie de l'« Italia », qui angoisse le monde entier, touche-t-elle à sa fin ? Oui, en ce qui concerne le général Nobile, qui a été sauvé par l'aviateur suédois Lindbergh, ainsi que nous l'avons annoncé hier.

Dans nos dernières éditions, nous avons en outre relaté : « Et nous avons été les seuls de toute la presse régionale à donner ces renseignements : comment ce périlleux sauvetage avait été opéré et le grave accident dont la cause est restée inconnue. »

Aujourd'hui, on annonce que l'aviateur suédois s'est de nouveau rendu près du groupe de naufragés, mais il a capoté. Le pilote est indenne.

Nous sommes encore malheureusement sans nouvelles précises de Guilbaud et d'Amundsen. Un message S.O.S. a cependant été capté par un navire à l'ouest du Spitzberg. Proviend-il de l'hydravion français ? C'est ce que l'on s'efforce de savoir.

Pourquoi le commandant de l'« Italia » fut sauvé le premier

L'Agence « Stephan » publie, en outre, un rapport du général Nobile, dont voici l'extrait le plus intéressant :

Lindbergh a atterri, dimanche, près de notre tente. Je lui ai demandé de transporter d'abord Cecconi, puis Bernad, Ternois, puis moi, et, ensuite, Vigliani et Biagi. L'aviateur Lindbergh a refusé et a ajouté qu'il avait reçu l'ordre de transporter le premier, afin que je puisse donner des précisions sur l'équipement des autres membres de l'équipage.

Lindbergh ayant insisté vivement, de même que mes camarades, j'ai dû céder à son premier. Je dus, à contre-cœur, céder à ces instances pour éviter un retard de deux heures, qui se serait produit si j'avais cédé à Cecconi, le transport de ce dernier devant demander plus de temps.

Avant de partir, j'ai transmis le commandement du groupe à Vigliani. Le moral de mes camarades est très élevé. J'espère les embrasser prochainement. J'espère aussi que la Providence divine me permettra de revoir également mes autres compagnons.

L'accident survenu au général Nobile

Voici comment se produisit l'accident survenu au général Nobile.

Sous l'influence de l'élevation de la température et du vent, la glace avait commencé à craquer et à se déplacer rapidement. Des glissements dansaient, pour de plus en plus, le général glissa en courant au-devant de l'aéroplane et, en tombant, se brisa une jambe.

Etant donné la gravité de sa blessure, il fallut le transporter immédiatement au bord du « Quest » et le laisser provisoirement ses compagnons sur la banquise. Le médecin du bord a fait un premier pansement et a diagnostiqué une fracture multiple et compliquée.

Le commandant du « Città di Milano », dans un radiogramme, transmit le bulletin de santé concernant le général Nobile : « Fracture incomplète du tibia droit avec déplacement minime des tronçons, en voie de guérison ; dislocation du pied droit avec arrachement du tendon ; forte contusion avec épanchement abondant hématisé ; guérison probable dans une quarantaine de jours ».

L'aviateur suédois a capoté en voulant renouveler son exploit

La légation d'Italie annonce qu'elle a reçu confirmation du sauvetage du général Nobile.

On confirme également officiellement que le « Città di Milano » a télégraphié que c'est un avion suédois, pourvu de plans qui ont atterri hardiment auprès du groupe Nobile et reparti avec le général Nobile à bord et le transporté à Virso-Bay, sur le « Città di Milano ».

L'aviateur s'est rendu de nouveau, dans la banquise, près du groupe de naufragés, pour continuer le sauvetage, mais à cause de la difficulté de l'atterrissage, il a capoté. Le pilote est indemne. On a fait savoir que le ballon sur lequel se trouvait une longueur de 300 mètres et une largeur de 200.

Ce ballon est couvert d'une couche de mince soie de 20 centimètres, offrant la possibilité d'être tiré de deux avions militaires légers ayant un équipement de deux personnes et des provisions de carburant pour quatre heures de vol. Les autres ballons légers au Spitzberg. Les préparatifs sont terminés.

Dans son rapport, le lieutenant Lindbergh dit également que les membres de l'équipage de